

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Mercredi 31 janvier 2024 à 19h30

A Servant, le 25 janvier 2024

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Dépôts demandes de subventions projet de réhabilitation boulangerie (Etat - DETR – Fonds vert – Conseil régional – Conseil départemental)
- Dépôt demande de subvention étude thermique (Conseil départemental)
- Etude thermique boulangerie
- Opération Solaires Dôme
- Admission en non-valeur
- Adhésion du Département pour groupement d'achat en électricité

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 31 janvier 2024 « Bon pour pouvoir »

Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°1

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET DE REHABILITATION
DE LA BOULANGERIE ET CREATION DE LOGEMENTS**

Suite à l'étude de réhabilitation de l'ancienne boulangerie, les architectes ont présenté deux scénarios du projet. Un scénario a retenu toute l'attention de la municipalité et des porteurs de projet. Un premier chiffrage a été proposé. Le Maire propose de déposer les demandes de subventions suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES	
PAF Architecture Etude AVP	10 000.00 €	Conseil régional	100 000.00 €
LUCIDE Diagnostic structurel	2 000.00 €	Etat Fonds vert	158 204.00 €
CS2N Economiste	2 280.00 €	Etat DSIL	200 000.00 €
Diagnostic thermique	2 400.00 €	Etat Fonds Reconquête commerce en milieu rural	50 000.00 €
Travaux	778 000.00 €	Etat DETR	150 000.00 €
Bureau de contrôle	2 000.00 €	Conseil départemental FIC	44 800.00 €
Etude thermique	1 800.00 €	Conseil départemental 10 000 euros/logement	30 000.00 €
Aléas (5 %)	38 900.00 €	Conseil départemental 50 % étude thermique	900.00 €
MOE	80 000.00 €	TOTAL subventions publiques	733 904.00 €
		Autofinancement mini 20 %	183 476.00 €
TOTAL	917 380.00 €	TOTAL	917 380.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer ces demandes de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°2

OBJET : DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ETUDE THERMIQUE BATIMENT DE LA BOULANGERIE

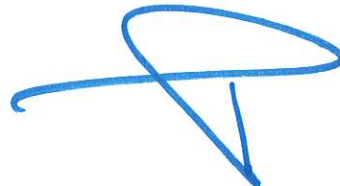
Le projet de réhabilitation de la boulangerie nécessite une étude thermique. Celle-ci consiste à un audit énergétique pour la rénovation d'un bâtiment utilisé comme boulangerie au RdC et par de trois logements à l'étage. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer cette demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°3

OBJET : ETUDE THERMIQUE BATIMENT BOULANGERIE

Le projet de réhabilitation de la boulangerie nécessite une étude thermique. Cette étude consiste à un audit énergétique pour la rénovation d'un bâtiment utilisé comme boulangerie au RdC et par des logements à l'étage.

Plusieurs devis ont été demandés.

Il est proposée de retenir l'offre de la coopérative OXALIS-SCOP représentée par Qui Plus Est basée 18 avenue de la gare – 43160 La CHAISE DIEU au prix de 1 800 euros HT, soit 2 160 euros TTC.

Le Maire propose de valider cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette offre,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°4

OBJET : OPERATION SOLAIRE DOME

La Communauté de communes en partenariat avec l'Aduhme a lancé un audit énergétique des bâtiments communaux et une analyse d'opportunité solaire photovoltaïque. L'opération Solaire Dôme est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente ou autoconsommation de la production électrique. Actuellement 3 bâtiments peuvent être éligibles à cette opération (Ancienne agence postale – Mairie et Salle des fêtes).

L'EPCI propose de monter un marché groupé pour mettre en œuvre des installations de 9 kWc, ou chaque commune, identifiera les bâtiments dont les toitures intégreront le marché. Ce marché prendra la forme d'un marché à bon de commande et sera exécuté selon le souhait des collectivités. Il est proposé d'adhérer au marché groupé de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADHERE** au marché groupe de l'EPCI,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°5

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

L'article 173 de la Loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant (moins de 100 euros).

Le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 fixe le seuil de délégation et permet l'entrée en vigueur du texte.

Il est proposé de déléguer cette compétence au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DELEGUE** au Maire la décision d'admission en non-valeur de moins de 100 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°6

**OBJET : AVENANT 2 LOT 1 MARCHE DE TRAVAUX ECOLE
FOIRAIL**

Les travaux du secteur école foirail s'achèvent progressivement. Toutefois, du bi-couche et une grille en caillebotis derrière l'entrée de l'école et de la mairie pour l'accès PMR sont à prévoir au lot 1 (Entreprise Monteil Colas France) pour un montant de 1 283.40 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avenant 2 au lot 1
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 12

ABSTENTION : 1

VOTRE CONTRE : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Sylvain DURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°7

OBJET : AVENANT 2 AU LOT 2 TRAVAUX SECTEUR ECOLE FOIRAIL

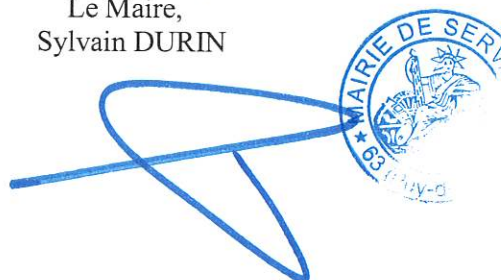
Les travaux du secteur école foirail s'achèvent progressivement. Toutefois, le rejoitement de plusieurs murs n'avaient pas été prévu au marché du lot 2 (entreprise SMC Faure). Il est donc proposé un avenant au prix de 3 003.69 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer ces demandes de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, SUCHET David

EXCUSES : AGUES Nicolas procuration à SUCHET David ; DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°8

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
ACQUISITION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES**

En raison de la vitesse excessive des véhicules et dans le cadre des travaux de la traverse de bourg programmés par le Conseil départemental, il est proposé d'acquérir 2 radars pédagogiques photovoltaïques. Le projet consiste à :

- La pose de deux radars pédagogique s à alimentation solaire,
- La fourniture et la pose de 4 mâts qui serviront de support à ces radars.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 100 euros HT, soit 10 920 euros.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des « Amendes de police » à hauteur de 50 %.

Le Maire demande l'autorisation de déposer cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à déposer cette demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 12

VOTRE CONTRE : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

